



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

### SÉANCE DU 03 JUILLET 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni le lundi 03 juillet 2023 à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LANGE, Président, après convocation légale adressée le 20 juin 2023.

**Présents** : M. LANGE Alain, Mme GAUQUELIN Odile, Mme CHAMBON Mathilde, Mme AVICE Catherine, Mme LECOUVREUR Sylvie, Mme LENGLINÉ Martine, Mme SALLIOT Marie, Mme DUVAL Andrée, Mme DE STOPPELEIRE Monique, Mme PORÉE Micheline, Mr CAILLÈRE Jean-Michel, Mr DUCREUX Bernard, Mr POUARD Richard, Mme ETIENNE Claudine

**Absent excusé** : Mme MENARDON Françoise a donné pouvoir à Mme ETIENNE Claudine

Mme VAN DER HAEGEN Jocelyne a donné pouvoir à Mme AVICE Catherine.

**Absents non excusés** : Mme JOURDANT Laurence

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

#### Question 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme CHAMBON Mathilde est désignée secrétaire de séance.

#### Question 2 : APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

Le procès-verbal de la séance du mercredi 30 mars 2023 est approuvé à l'unanimité

#### Question 3 / 2023-006 : Étude d'un dossier (n°08-2023)

**CONSIDÉRANT :**

- Dossier de T. Annick

Madame vit seule et rencontre des difficultés financières importantes. Elle a déposé un dossier de surendettement en 2020 qui limite et fragilise son budget mensuel.

Son véhicule doit passer au contrôle technique ce mois-ci. Pour évaluer la hauteur des dépenses envisagés, Madame nous a fait parvenir en complément de son dossier un devis d'un garage. Elle est dans l'incapacité de régler ces frais.

C'est pourquoi, elle a fait appel à une assistante sociale qui nous a fait connaître la situation de Madame. Le présent dossier a également été adressé au Secours Catholique d'Athis de l'Orne.

Il est souhaité auprès de chaque organisme une aide financière exceptionnelle d'un montant de 250€00 soit au total 500€00.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'attribuer un secours exceptionnel à Mme T. Annick d'un montant de 250€00.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023 du CCAS en section de fonctionnement à l'article 6561.

*Envoyé en sous-Préfecture.*

<p><b>Question 4 : RAPPORT DE DÉCISIONS / ACTIONS PRISES SOUS COUVERT DE LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT</b></p>
--

Les membres du CCAS :

Sont **informés** de plusieurs dossiers déposés au CCAS depuis la dernière séance.

- **Dossier n°3-2023 :**

Dossier pour le CCAS déposé par la personne nécessiteuse. Le dossier à caractère urgent avait été évoqué lors de la séance du 30 mars 2023. Le Conseil est revenu dessus ce jour pour connaître son avancée. Mme F. Marion, suite à la dernière séance, a rencontré Mr Lange. Cela a donné lieu à l'octroi exceptionnel de deux bons alimentaires d'une valeur de 100€00 chacun.

- **Dossier n°05-2023 :**

Dossier familial d'aide social – demande de prise en charge des frais d'hébergement en EHPAD. Dossier déposé par la personne nécessiteuse pour connaître l'avis de Mr Lange, Président du CCAS et envoyé au Département.

- **Dossier n°06-2023 :**

Dossier allocation de solidarité aux personnes âgées. Demande pour une pension retraite en France après avoir exercé en Espagne. Le dossier a été déposé en mairie pour informer Mr Lange, Président du CCAS et a été envoyé à la MSA.

- **Dossier n°07-2023**

Dossier familial d'aide social. Dossier de renouvellement de prise en charge au titre de l'aide sociale départementale de l'aide ménagère. Le dossier a été déposé par l'Association Tutélaire des Majeurs de l'Orne pour connaître l'avis de Mr Lange, Président du CCAS. Il a été envoyé au Département.

#### Question 5 : QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil est revenu brièvement sur l'organisation du Repas des Aînés. Des membres du CCAS sont volontaires pour assurer le service lors de celui-ci. Les éléments se précisent mais ils restent encore certains points à ajuster.
- Le Conseil a évoqué l'inflation du coût des énergies. Le Conseil craint que ce phénomène multiplie les demandes d'aides financières auprès du CCAS sans pouvoir répondre favorablement à tous.
- Mr POUARD Richard, le Président de l'ADMR a souhaité faire remonter le cas d'une administrée sur la commune d'Athis Val de Rouvre. Celui-ci dépeint la situation précaire d'une personne vivant seule, isolée et dans l'insalubrité de son logement. Une assistante sociale est intervenue auprès de l'APA mais diverses raisons provoquent aujourd'hui une impuissance des différents services d'aide à la personne. Mr Lange, Président du CCAS s'interroge sur sa marche de manœuvre dans ce type de situation mais souhaite réagir au mieux pour améliorer ses conditions de vie.

La séance est levée à 21h10

Maire d'Athis Val de Rouvre,  
Alain LANGE

